

Image not found or type unknown



Modification de clôture des comptes

Par **Fabien18**, le **03/03/2021** à **04:35**

Bonjour,j'ai demander à mon comptable de reporter au 31/12 ma clôture des comptes au lieu du 31/03...Ce dernier m'a facturé 1080ttc le tout et 300€ pour la publication qui n'est de plus pas obligatoire....un chèque de 79,32€ au tribunal de greffe qui lui est obligatoire...je trouve les honoraires de 1080€ très cher pour changer les statuts et assemblée générale....non ??
Merci beaucoup .